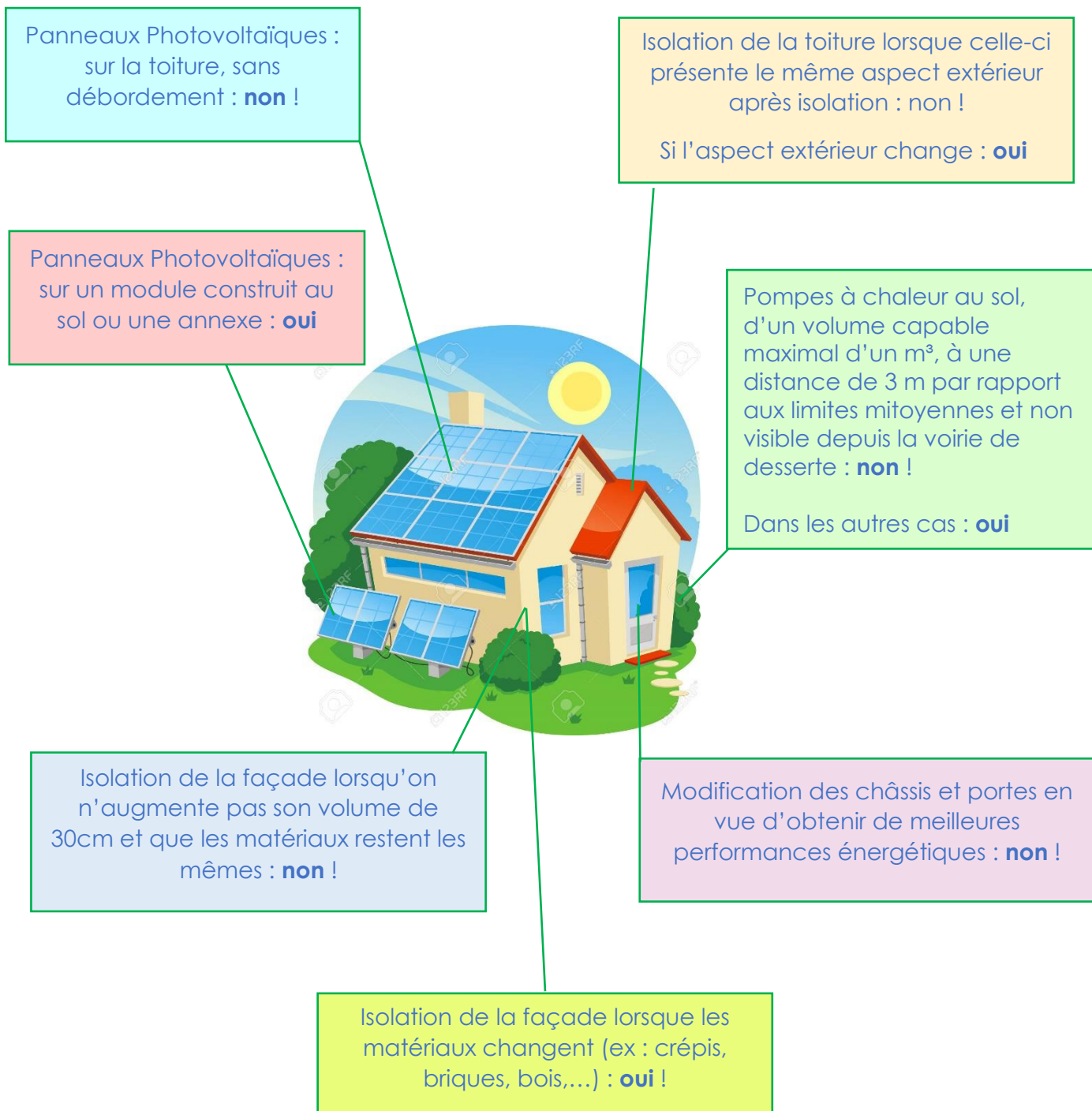


Permis d'urbanisme ou pas ?



Bon à savoir ! la demande de permis d'urbanisme pour ces modifications ne requiert pas le concours d'un architecte.  
Pour toute autre modification de votre habitation en vue d'atteindre de meilleures performances énergétiques, contactez l'urbanisme, Virginie Vermeren, au 081/40.89.95 ou [virginie.vermeren@wasseiges.be](mailto:virginie.vermeren@wasseiges.be).